

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2281

Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges - Désignation d'un représentant

Direction des Assemblées

Rapporteur : M. LE MAIRE

SEANCE DU 4 JUILLET 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 7 JUILLET 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 27 JUIN 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 6 JUILLET 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 JUILLET 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à Mme ROUX de BEZIEUX), M. BRAILLARD, Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), M. HAVARD (pouvoir à Mme BERRA), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. ROYER

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2281 - COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES
TRANSFERTS DE CHARGES - DESIGNATION D'UN
REPRESENTANT (DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 juin 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

- Contexte :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le Conseil de communauté a créé en 2003, entre la Communauté urbaine et les Communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLETC) consécutifs à un transfert de compétence ou à une extension du périmètre.

Elle rend ses conclusions sous forme d'avis obligatoire lors de chaque transfert de charges.

- Modalités de représentation

Cette Commission est composée de membres des Conseils municipaux.

Dans un souci de large association, la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté urbaine de Lyon a été fixée, depuis 2003, en retenant, pour chaque Commune, un nombre de sièges à pourvoir égal au nombre de sièges de délégués communautaires dont elles disposent au sein du Conseil communautaire.

Par délibération n° 2014-0011 du 15 mai 2014, le Conseil communautaire a renouvelé ce principe de composition pour le mandat 2014-2020 et a demandé à chaque Commune de désigner ses représentants qui, dans un souci d'harmonisation, seraient les actuels Conseillers communautaires.

Par délibération n° 2014/149 du 26 mai 2014, vous avez désigné les 57 représentants de la Ville de Lyon pour siéger au sein de cette Commission, dont M. Pierre BERAT.

Par délibération n° 2015-0135 du 26 janvier 2015, le Conseil métropolitain a confirmé l'application de ces dispositions pour le Conseil de la Métropole de Lyon et reconduit cette commission dans son principe et sa configuration, sans qu'il soit besoin, pour les Conseils municipaux, de procéder à de nouvelles désignations.

M. Pierre BERAT a démissionné de son mandat de Conseiller à la Métropole de Lyon et a manifesté son souhait de ne plus siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges. Il est remplacé dans

ses fonctions de Conseiller métropolitain par M. Patrick HUGUET depuis le 30 mai 2016.

En conséquence, il y a lieu de procéder à la désignation d'un nouveau représentant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC).

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts ;

Vu la délibération n° 2014/0011 du 15 mai 2014 du Conseil de communauté ;

Vu la délibération n° 2014/149 du 26 mai 2014 du Conseil municipal ;

Vu la délibération n° 2015/0135 du 26 janvier 2015 du Conseil métropolitain ;

Vu les résultats du scrutin auquel il a été procédé ;

DELIBERE

M. Patrick HUGUET est désigné pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges en remplacement de M. Pierre BERAT.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Gérard COLLOMB